

HALLE			
	Hors commune	Commune	Association Communale
Caution	600 €	600 €	0
Location journée	155 €	110 €	1€
Location ½ journée	105 €	70 €	1€
dégradations	Sur factures	Sur factures	Sur factures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve ces tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

N°2013-052	CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
-------------------	--

La convention a pour objet de fixer le contenu de la mission de l'EP Loire en tant que structure porteuse du SAGE en phase de mise en œuvre et le montant et les modalités de versement de la contribution annuelle de la commune de Mareau aux Prés pour le financement des dépenses liées aux actions de communication et à l'animation de la CLE.

La participation annuelle est calculée selon les principes présentés ci-dessous :

- Calcul du montant annuel des dépenses liées aux actions d'animation et de communication
- Application des modalités de l'agence de l'eau
- Application du taux de participation de la Région centre (10%)
- Partage du reliquat entre les communes et le SIBL (taux de participation de la commune de Mareau aux Prés : 0.14 % du reliquat)

La participation forfaitaire s'élevait à 104.12 €, il est précisé que la participation sera plafonnée au montant de ce forfait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve cette convention et charge le Maire de la signer.

N°2013-053	RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVA
-------------------	--------------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le rapport d'activité de la CCVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le rapport d'activité de la CCVA

N°2013-054	LEVEE DE LA LOIRE - CONVENTION
-------------------	---------------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente la convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial : l'Etat autorise la mise en superposition d'affectation d'une partie du domaine public fluvial consistant en une voirie sur la levée de la Loire entre la rue de Meung et la RD 18, en vue de sa gestion et de son entretien. Les terrains concernés représentent une longueur de voie de 854 mètres soit une surface de 4 270 m² (plan annexé à la convention).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention et charge Monsieur le Maire de la signer

PREPARATION DU TELETHON

Bertrand Hauchecorne rappelle que le téléthon aura lieu le 23 novembre 2013.

Didier Courtois a organisé la projection de deux films : un pour enfant, l'autre pour adultes. Le cout est de 200 € ht pour les deux films.

QUESTIONS DIVERSES

N°2013-055

TARIF DE CANTINE SANS REPAS

Hervé Dubrulle informe le conseil qu'une famille dont l'enfant est intolérant au gluten a demandé à bénéficier des services de la cantine sans le repas, qu'elle confectionne elle-même et qu'elle apporte au restaurant scolaire. La part alimentation est de 32 % du cout du tarif cantine.

Hervé Dubrulle propose donc d'appliquer 68% du prix indexé sur les tranches du quotient caf appliqué actuellement soit :

	QUOTIENT CAF	CANTINE	Tarif sans repas
TARIF 1	<198 €	1,13 €	0.76 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1,24 €	0.84 €
TARIF 3	265 € à 331 €	1,35 €	0.92 €
TARIF 4	332 € à 398 €	1,46 €	0.99 €
TARIF 5	399 € à 465 €	1,58 €	1.07 €
TARIF 6	466 € à 532 €	1,69 €	1.15 €
TARIF 7	533 € à 599 €	1,80 €	1.22 €
TARIF 8	600 € à 666 €	1,91 €	1.30 €
TARIF 9	667 € à 733 €	2,03 €	1.38 €
TARIF 10	734 € à 800 €	2,14 €	1.45 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	2,25 €	1.53 €
TARIF 12	1001 € à 1200 €	2,81 €	1.91 €
TARIF 13	> 1201 € + EXT	3,38 €	2.30 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs de cantine sans repas

N°2013-056

SALLE POLYVALENTE - TRANCHE CONDITIONNELLE

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que Monsieur Gailledrat a demandé aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offres d'actualiser leurs offres.

APSM -> 32 452.34 €ht

SA PLUS 18 -> 110 114.00 € ht

Le montant des honoraires de Monsieur Gailledrat pour cette tranche est de 10 425.11 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la réactualisation des offres
- Charge Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette tranche conditionnelle

N°2013-057

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Hauchecorne indique qu'il convient de prendre une décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2033 (op 0002) + 183 €

020 (op 0001) - 183 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

022 - 13 000 €

6068 + 13 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la décision modificative n°3

N°2013-058

SPECTACLE DE LA SAINT FIACRE

Monsieur Dubrulle présente le dossier du spectacle de la Saint Fiacre de 2014. L'orchestre du chapitre est retenu pour un montant de 5 000 € ce spectacle sera inclus dans la saison culturelle de la CCVA et sera proposé à la Région dans le cadre du PACT de la communauté de communes, et ce spectacle pourrait aussi être subventionné par le biais du fond d'accompagnement culturel du département

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le devis de l'orchestre du chapitre
- Autorise monsieur le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre du FAC

N°2013-059

CLASSE DE DECOUVERTE 2014

Monsieur Dubrulle informe qu'une classe de découverte aura lieu en 2014.

Les classes de CM1/CM2 sont concernées

Le cout du voyage par élève est de 495 €, le Conseil Général prend en charge 144 €, il reste aux familles à payer 351 €.

Monsieur Dubrulle propose que la commune prenne en charge 50 % de la somme restant à la charge des parents pour les enfants mareprésiens

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la prise en charge de 50 % de la somme restant à la charge des parents pour les enfants mareprésiens.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

► Médiathèque

Nouveaux horaires d'ouverture : lundi 15h - 17h30

Mercredi : 10h - 12 h et de 14 h 30 à 17h

Samedi : 9h30 - 12 h

Les bénévoles souhaiteraient participer au téléthon en vendant des livres. Le conseil trouve que c'est une bonne idée.

Spectacle du 14 décembre : le choix est arrêté sur un spectacle pour un montant de 350 €

► Point sur les travaux

Les travaux du lotissement ont débuté

Les travaux rue des Ecoles ont commencé ce matin

Eclairage public : la 1^{ère} tranche est presque terminée

Rappels :

- Repas des anciens le 6 avril 2014
- Réunion travaux le 21 octobre à 18h
- Réunion avec les Associations le 4 novembre à 20 h 30

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 20

Prochain conseil :

- 25 novembre 2013 à 18 h 30

NOM	Signature	NOM	Signature
B. HAUCHECORNE		V. HEROLD	Absente a donné procuration à Hervé Dubrulle
D. COURTOIS	Absent a donné procuration à Robert Genty	B. LORIN	Absent a donné procuration à Bertrand Hauchecorne
R. GENTY		C. MENAGER	Absente a donné procuration à Chantal Bureau
C. BUREAU		A. POINTEAU	Absente a donné procuration à Guy Vallon
H. DUBRULLE		J. RAMBAUD	
M. BENEL		S. ROY	
M. FOLIARD		G. VALLON	
F. GABRION			